

Récréations du dimanche

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le pays du dimanche**

Band (Jahr): **3 (1900)**

Heft 132

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-249947>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ai se décidé dâ li. de faire des chtrifflates po remplaici le toché qu' ai bayé é dgerennes Comme lai payte était trop tiayre, ce bayé enne migeule. Aivô enne forchetatte ai n' euche saivu retiré son begnat, ai prangné enne tieuyiè en étain que se fongé dains son bure. De colére, mon hanne prend tot son butin feu de tchu le fué. Tchu soli el allé à cabaret. aitcheté dous ou bin très tochés, aivo dous litres de vin qu' el aipotchés an ses afins ai peu djuré qu' enne âtre annay, ai ne ve-layt pu faire ni tochés ni beugnâs tot de pai lu.

Tchétiun son métié.

Stu que n' à pe de bôs.

Etat civil

ARRONDISSEMENT DE PLEIGNE

Du 1^{er} Janvier au 30 juin 1900.

Naissances.

Janvier. — Du 1^{er}. Véron Jules Albert, fils de Arnold Henri, et de Marie Emélie née Crevoiserat, de St-Imier. — Du 25. Neukomm, Anna, fille de Adolphe, et de Pauline née Neukomm, de Eggiwyl, (Berne.) — Du 31. Neukomm David, fils de Salomon, et de Séraphine née Neukomm, de Eggiwyl, (Berne).

Février. — Du 3. Fleury Joseph Célestin, fils de Sébastien François, et de Rosine Marguerite née Turberg, de Bourrignon. — Du 3. Chèvre Lucien, fils de Broquet Julien, et de Aline née Chèvre, de Movelier. — Du 8. Koller Marie Victorine, fille de François, Xavier, et de Marie, Joséphine, Emma née Mercay, de Bourrignon. — Du 21. Maître Alice Julia, Philomène, fille de Maître Jean Joseph Basile, et de Marie Cécile née Koller, d'Epanvillers.

Mars. — Du 5. Broquet Marguerite Ida, fille de Joseph, et de Félicité née Chalverat, de Movelier. — Du 22. Girardin Jules Louis, fils de Isidore François, et de Marie Virginie née Domon, de Courfaivre. — Du 31. Loriot Marie, Jeanne, Antoinette, fille de François Joseph Etienne, et de Marie Justine Stéphanie née Guillaume, de Charmoille.

Avril. — Du 3. Turberg mort née, fille de Joseph Victor, et de Marie Thérèse Martine née Broquet, de Bourrignon. — Du 3. Odiet Armand Constant Florentin, fils de Florentin, et de Bertha, Mélanie née Brosy, de Pleigne. — Du 19. Fleury Julia, Cécile, fille de François Joseph Jules, et de Marie Julie née Joset, de Bourrignon. — Du 25. Odiet François, Joseph, Arthur, fils de Jules Joseph, et de Marie Marceline née Odiet, de Pleigne. — Du 28. Rolrbach Marie, fille de Freidrich, et de Rosina née Eberhard, de Guggisberg, (Berne).

Mai. — Du 21. Odiet Marie, Mathilde, fille de Victor, Philibert, et de Marie, Anne née Keller, de Pleigne.

Juin. — Du 3. Bréchet Joseph Fidèle, fils de François, Jules, et de Marie Joséphine née Fleury, de Movelier. — Du 11. Frund Jules, Pierre, fils de Jules, Auguste, et de Anne, Marie, Victorine née Fleury, de Bourrignon. — Du 30. Chèvre Mélanie, Louise, fille de Louis Fidèle, et de Mélanie née Koller, de Mettemberg.

Décès.

Février. — Du 3. Turberg Sébastien, fils de Jean, et de Anne, Marie née Fleury, de Bourrignon. — Du 3. Broquet Lucien, fils de Julien, et de Aline née Chèvre, de Movelier. — Du 17. Crevoiserat Jean, Fridolin, fils de François, et de Marie née Berger, de Pleigne. — Du 26. Fleury Joseph Célestin, fils de Sébastien François, et de Rose Marguerite née Turberg, de Bourrignon.

Mars. — Du 13. Fleury Joseph Etienne, fils de Henry Joseph, et de Marie Anne née Poupon, de Bourrignon. — Du 22. Frund Henri,

fils de François Xavier, et de Véronique née Froehly, de Bourrignon.

Avril. — Du 3. Turberg, mort née, fille de Joseph Victor, et de Marie, Thérèse Martine, née Broquet, de Bourrignon. — Du 3. Turberg Marie, Thérèse, Martine, fille de Bernard, et de Louise née Savoyard, de Bourrignon. — Du 5. Brosy Claire, fille de François, et de Anne, Marie née Droxler, de Pleigne. — Du 30, Savoyard Marie Anne, née Chèvre, fille de François, Xavier et de Marie née Imhof de Movelier.

Mai. — Du 20. Odiet François, Jules, fils de Salomon et de Marie, Anne née Berdat, de Pleigne. — Du 22. Frund Marie, Joseph, fille de François, Pierre, et de Marie Anne née Nusbaumer, de Movelier.

Juin. — Du 10. Tièche Marie, Joséphine née Barthe, fille de Joseph et de Louise née Stegmuller, de Movelier.

Mariages.

Février. — Du 22, Broquet Pierre cultivateur, de Movelier et Broquet Justine, Adeline, tisseuse en soie de Movelier.

Mai. — Du 4. Fleury Joseph, Etienne, charron de Bourrignon et Noirjean Anna, Rosalie, tisseuse de soie de Montfaucon.

Récréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N° 130 du *Pays du Dimanche* :

511. CHARADE.

Germaine

512. LANGAGE FRANÇAIS.

Le soleil luit pour tout le monde.

Ce proverbe signifie que tout le monde a droit à certains avantages naturels ou acquis, pour lesquels les privilèges n'existent pas.

Cette formule vient de l'Évangile selon saint Matthieu.

513. MOT CARRÉ.

A S T E R
S E R P E
T R A I N
E L I R E
R E N E E

514. MÉTAGRAMME.

Moue. Roue. Boue. Joue.

Ont envoyé des *Solutions partielles* : MM.

Bergerac à Chaux-de-Fonds; Aguinaldo à Bien-ne; Mars à Delémont.

519. CHARADE.

Cherche en la gamme mon *premier* ;
Fin de la messe mon *deuxième* ;
Mon *second* est très familier ;
Garde-toi bien de mon *entier*.

520. ARITHMÉTIQUE AMUSANTE.

Trois vigneron ont à partager entre eux 21 tonneaux dont 7 sont pleins, 7 à moitié pleins, et 7 vides.

Comment s'y prendront-ils pour faire le partage, sans transvaser, de façon que chacun ait autant de vin que les autres ?

521. MOT CARRÉ SYLLABIQUE.

XX XXX XX 1. Poète latin.
XXX XX XX 2. Trop confiant.
XX XX XX 3. Plante potagère.

Lecteur, quand j'ai six pieds, je demeure à l'église,

Au lycée, à l'école, au temple *et cetera* ;
Plus d'un savant docteur peut, par mon entremise,
Exposer sa doctrine au peuple *ex cathedra*.
Si vous coupez ma tête, une rude chemise
Alors vous apparaît, un saint la portera.
Décapitez encor ma modeste personne
Et, sur ses quatre pieds, elle vous offrira
Un terrain plan et net, où le blé qu'on moissonne
Sous les coups du fléau bientôt s'égrènera.
Otez encor ma tête ; un vieux mot, qui se pique
De venir du latin, se montrera ;
Il veut dire colère. Une note en musique,
Par les deux pieds restants enfin terminera.

Envoyer les solutions jusqu'au mardi soir 24 courant.

Publications officielles.

Avis aux électeurs. — Nous rappelons aux électeurs l'avis publié par la direction de l'agriculture et que nous avons déjà indiqué dans le *Pays du dimanche*. Les intéressés peuvent le relire dans le numéro 54 du samedi 7 juillet de la *Feuille officielle*. On sait qu'il a trait au paiement des surprimes fédérales pour vaches et génisses, et rappelle aux propriétaires de bétail qui n'envoient pas leurs bœufs de prime dans les deux mois qui suivent la mise à bas, qu'ils perdent définitivement tout droit aux surprimes fédérales. Il n'y a qu'une seule exception.

Convocations d'assemblées.

Chèvrenz-Courtedoux. — Assemblée paroissiale le 15 à midi pour s'occuper de réparations.

Charmoille-Asuel. — Assemblée paroissiale le 15 à 3 h. pour passer les comptes.

Noirmont. — Le 15 après l'office pour nommer un conseiller, s'occuper d'un emprunt et d'une demande de subside, de concession de terrain etc.

Noirmont-Peuchapatte. — Assemblée paroissiale le 22 après l'office pour passer les comptes, renouveler les autorités paroissiales, traiter la question diocésaine etc.

Rebeuclier. — Le 15 à 2 h. pour autoriser l'établissement d'un chemin.

Bons mots

Un bohème raconte à un ami qu'il est entré hier, pour la première fois dans le cabinet d'un huissier.

— Je ne te cacherais pas, lui dit-il, que j'ai éprouvé un certain saisissement en franchissant le seuil de son étude.

— Crois-moi, répond l'ami, tu aurais été bien plus saisi encore si c'était l'huissier qui était venu chez toi.

Cote de l'argent

du 11 juillet 1900.

Argent fin en grenailles. fr. 108. 50 le kilo.
Argent fin laminé, devant servir de base pour le calcul des titres de l'argent des boîtes de montres . . . fr. 110. 50 le kilo.

L'éditeur : Société typographique de Porrentruy.